0170012W
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DE LA TREZENCE
2 RUE DU FIEF BRAUD
17330 LOULAY

Tel: 0546338047

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Obiet: Concession de logements 201	ncession de logements 2016
------------------------------------	----------------------------

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/10/2015 Réuni le : 12/10/2015

Sous la présidence de : Olivier-Stephan Leau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

_

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote l'attribution des deux logements de fonction aux titulaires et l'autorisation de signer une éventuelle convention d'occupation précaire dans le logement libre suite à dérogation du titulaire à ne pas occuper son logement par NAS.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le nombre de logements existant au collège est de 2 logements de type F4.

Au titre du décret n°86-428 du 14 mars 1986, le nombre des agents logés par nécessité absolue de service est :

- selon l'article 3 : 2 agents mentionnés au a de l'art.2 puisque l'effectif pondéré de l'établissement est de 400 pts.
- selon l'article 4 : 2 agents mentionnés au b de l'art.2 puisque la demi-pension est ouverte.

L'autorisation est donnée au Chef d'Etablissement pour que les deux logements de fonction, situés dans l'enceinte du collège, soient attribués aux titulaires occupant les fonctions suivantes :

- Gestionnaire : Mme Morgane STEFANKAconcession par nécessité absolue de service
- Principal : M. Philippe MOYNARD dérogation à l'obligation d'occupation du logement de fonction concédé par nécessité absolue de service pour l'année scolaire 2015-2016

Et autorise le Principal de signer les conventions d'occupation précaire dans les logements libres suite à dérogation du titulaire à ne pas occuper son logement par NAS.

Résultats du vote Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0